

Prime de fonctions et de résultats

Démarche pour la mise en oeuvre au sein du MEEDDAT

S'intégrer dans le dispositif « Prime de fonctions et de Résultats » en 2010 nécessite que ***l'ensemble des dispositions soient définies pour avril 2010*** de façon à permettre à chaque service, une fois la circulaire d'application diffusée, de s'organiser pour intégrer, à l'automne 2010, les nouveaux paramètres.

Afin de pouvoir respecter ces échéances, le planning suivant est proposé :

- étape 1 : présentation de l'ensemble de la démarche en groupe d'échanges ***fin mai 2009***.
- étape 2 : la cotation des postes
le travail se fera par corps (structure définie pour chaque arrêté barème) et sera présenté et discuté au sein d'un premier groupe de travail constitué de la représentation de la CAP du corps concerné et d'un deuxième groupe constitué de représentants des différents services concernés (services déconcentrés ou administration centrale selon le cas). Au cours de cette étape, le département DERR assurera le lien entre les différentes entités de la DRH et les autres ministères, MAP notamment.
Cette étape est prévue de ***juin à fin octobre 2009***. Le rendu attendu est un listing par niveau des différentes fonctions exercées par les agents concernés. Chaque niveau fera l'objet d'une proposition de coefficient.
- étape 3 : le calage budgétaire
le passage dans le dispositif PFR nécessite de prévoir une dotation budgétaire complémentaire de façon à garantir à chaque agent le maintien, dans le cadre du changement de système, de sa dotation indemnitaire. Cela nécessite d'analyser de façon fine les évolutions, pour chaque corps concerné, du régime indemnitaire sur les dernières années et de caler les enveloppes nécessaires à chacune des 2 parts : fonctions et résultats.
Cette étape est prévue de ***septembre à novembre 2009***. Le rendu attendu est l'estimation des enveloppes financières nécessaires pour chacun des corps concernés.
- étape 4 : la gestion transitoire de début 2010
il s'agit d'un point technique informant les services sur les conditions de démarrage de l'année de gestion 2010 au regard des perspectives de mise en place de la PFR.
Cette étape se déroulera de ***octobre à novembre 2009***. La production attendue est la diffusion dans les services, fin novembre 2009, d'une note d'information relative aux dispositions à prendre.
- étape 5 : les règles de gestion de la PFR
en prolongement de l'étape 2, il sera nécessaire de définir les règles de gestion de la PFR, notamment les règles d'harmonisation inhérente à la part « résultats ». Cette étape sera, aussi, l'occasion de définir les différentes procédures liées à la PFR, par exemple la procédure liée au changement éventuel de cotation d'un poste.
Cette étape se déroulera de ***octobre 2008 à mars 2010***. Le rendu attendu est la circulaire d'application de la PFR.